

# CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT

## Adhésion et inscription

Les séjours que nous proposons sont ouverts uniquement aux membres adhérents de l'association. Le montant de l'adhésion s'élève à 9,00 € (adhésion individuelle) ou 20,00 € (adhésion familiale) et sera versé en espèces ou par chèque à l'ordre de : ARC-EN-SUD. L'adhésion est valable pour une année scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2008.

Les inscriptions sont reçues par courrier. Votre demande d'inscription est enregistrée dès réception :

- de la fiche de réservation dûment remplie
- du versement des arrhes : 25% du montant total

Le solde est à régler au plus tard le 30 juin 2008. En cas d'inscription effectuée après cette date, la totalité du montant du séjour devra être versée.

Une confirmation de réservation vous sera envoyée en retour, accompagnée de la facture détaillée et d'une fiche de renseignements pratiques permettant de préparer au mieux vos vacances.

## Dates du séjour

Vous avez la possibilité de réserver votre séjour entre le 2 et le 23 août 2008, pour une ou plusieurs semaines, du samedi au samedi. Vous avez la possibilité d'arriver en matinée ou dans l'après-midi selon votre convenance.

## Hébergement

L'hébergement s'effectue dans deux types de chalets tout confort :

- Le chalet "du lac" avec 2 chambres de plain pied peut recevoir 5 à 6 personnes. Exposé plein sud sur une terrasse face du lac, il offre une vue magnifique et reposante sur le site.
- Le chalet "alpin" avec sa mezzanine et ses lits superposés accueille 4 personnes. Il est situé au bord d'un petit bosquet.

Les chalets sont conçus pour une capacité maximum de personnes. Le signataire s'engage donc à ne pas dépasser la capacité d'accueil du chalet occupé.

Le choix du chalet s'effectue lors de la réservation.

## Tarifs et prestations

Le montant de chaque séjour comprend les frais d'organisation, la restauration, l'hébergement, l'assurance.

La prestation en pension complète comprend le déjeuner (repas sur place ou pique-nique), le dîner, la nuitée et le petit déjeuner.

Base Chalet Alpin (4 personnes) : 370 € / semaine

Base Chalet du lac (5 ou 6 personnes) : 495 € / semaine

### Restauration :

- adulte : 115 € / semaine
- enfant (5 à 11 ans) : 65 € / semaine
- enfant de - de 5 ans : gratuité
- repas supplémentaire : 8,00 €

Le tarif indiqué (hébergement + restauration) comprend également un certain nombre de prestations et de mises à disposition.

Sur demande, le chalet sera équipé d'une chaise haute et d'un lit bébé.

Durant tout votre séjour, vous avez l'accès gratuit à certaines infrastructures de la base de loisirs (Cf. Déroulement).

Aucune déduction financière ne pourra être accordée pour des repas pris à l'extérieur de notre établissement.

En cas d'interruption du séjour par un participant, il ne pourra être procédé à aucun remboursement.

Notre association est agréée pour recevoir les Chèques Vacances.

## Conditions d'annulation

L'annulation de votre part doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception :

- jusqu'au 30 juin 2008 : le 1<sup>er</sup> versement reste acquis à l'association.

- entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juillet 2008 : 50% de la somme globale sera retenue par l'association.

- après le 15 juillet 2008 : l'intégralité du montant du séjour sera retenue.

Toutefois, les cas particuliers seront étudiés par le bureau de l'association.

En cas de suppression du séjour par Arc-en-Sud, pour cause de force majeure, l'association vous informera immédiatement et vous remboursera l'intégralité des sommes versées.

## Assurances

Notre association est assurée à la M.A.I.F. pour tous les séjours qu'elle organise.

Tous les participants aux séjours de vacances sont couverts pour les risques suivants : accident, responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance.

Les objets et vêtements des participants ne sont pas assurés.

Néanmoins, les participants doivent fournir une attestation d'assurance en état de validité mentionnant le risque de villégiature.

## Déroulement

Votre arrivée s'effectue le samedi en matinée ou dans l'après-midi selon votre choix initial. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, votre installation dans le chalet ne pourra se faire qu'entre 16 h et 19 h.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le participant doit prévenir l'association Arc-en-Sud au numéro de permanence : 06. 70. 07. 23. 54.

Pour chaque chalet, un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ. Cet inventaire constitue la seule référence concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du logement à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge des occupants pendant la période de location et avant leur départ.

Un chèque de caution vous sera demandé à votre arrivée.

Le jour de votre départ, le chalet devra être libéré avant 10 h.

Quelle que soit la formule d'hébergement choisie (chalet du lac ou chalet alpin), tous les repas sont servis dans la salle de restauration située à moins de 5 mn à pied de chaque chalet.

Vous avez la possibilité de commander des piques-niques pour profiter pleinement de vos journées de vacances. Pour cela il vous suffira d'en faire la demande la veille.

Durant tout votre séjour, vous avez l'accès gratuit à certaines infrastructures de la base de loisirs :

- courts de tennis (avec mise à disposition de raquettes et de balles)
- mini-golf (avec prêt des clubs et des balles)
- location gratuite d'engins nautiques à pédales (2 ou 3 heures / semaine / chalet selon le modèle choisi)
- location gratuite de V.T.T.
- utilisation gratuite d'un billard, d'un baby-foot et d'une table de ping-pong.

Les animaux sont acceptés avec leur carnet de vaccination à jour.